





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-787**

Séance publique du

18 octobre 2021

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20211018- lmc1202303-DE-1-1
Date de signature : 21/10/2021
Date de réception : jeudi 21 octobre 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - PROJET DE RÉHABILITATION DU SITE DES JARDINS FAMILIAUX DE LA PETITE THUMINE, AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIÈRE ET CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL PARTENARIAL

Le 18 octobre 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 12 octobre 2021, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Moussa BENKACI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Eric CHEVALIER, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Brigitte DEVESA à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Développement Durable et
Stratégies

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 OCTOBRE 2021

Nomenclature : 8.8
Environnement

RAPPORTEUR : Madame Sophie JOISSAINS

Politique Publique : 03-PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

OBJET : DÉVELOPPEMENT DURABLE - PROJET DE RÉHABILITATION DU SITE DES JARDINS FAMILIAUX DE LA PETITE THUMINE, AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIÈRE ET CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL PARTENARIAL-
Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le site des jardins familiaux de la Petite Thumine participe à l'ambition politique de végétalisation affirmée dans le cadre du présent mandat et à une demande sociale renforcée par la crise sanitaire liée au COVID19 et aux restrictions qui l'ont accompagnée. Elle s'inscrit dans un objectif de transition écologique en lien avec le positionnement renforcé souhaité par la ville d'Aix-en-Provence en matière de développement durable.

Les jardins familiaux sont implantés depuis 21 ans sur le site du vallon de la Petite Thumine (du nom du ruisseau du même nom qui le traverse) au sein du quartier du Jas de Bouffan, sur deux parcelles communales n°IO 0136 et IO 0138, vallon par ailleurs identifié comme emplacement réservé pour « espaces verts » au Plan Local d'Urbanisme depuis 2015. Quarante-neuf parcelles sont ainsi mises à disposition des habitants du quartier à des fins de production potagère et gérées par l'association locale « des jardins familiaux de la Petite Thumine » depuis leur création.

La Commune d'Aix-en-Provence a sollicité et obtenu une subvention financière de 50 000 euros, auprès de la DDTM Direction Départementale des Territoires et de la Mer dans

le cadre du Plan de relance afin d'améliorer les aménagements du site (qui datent de sa création il y a vingt ans) et accompagner son évolution.

Les axes de travail prédéfinis visent à rénover les installations, les mettre en conformité, instaurer plus d'ouverture sur le quartier et étudier les modalités de réponse possible à la demande des habitants de mise à disposition de nouveaux espaces de jardinage.

Pour préciser le projet et accompagner sa définition et sa mise en œuvre, la commune souhaite instaurer une gouvernance élargie sur l'avenir du site des jardins de la Petite Thumine au-delà du périmètre de l'association de jardiniers actuellement occupante et gestionnaire du lieu. Pour votre information, il est prévu à cet effet, la création d'un groupe de travail partenarial qui associera les élus et services concernés de la mairie et du quartier (espaces verts, politique de la ville, développement durable, services foncier et juridique notamment...), l'association occupante du site, l'Atelier de l'Environnement - Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Pays d'Aix, le conseil citoyen du Jas de Bouffan et les centres sociaux du secteur.

Des experts locaux pourront être invités suivant les problématiques à traiter afin d'apporter leurs connaissances et retours d'expériences et identifier le cas échéant des leviers de financement complémentaires.... (Chambre d'agriculture, Fédération nationale des jardins familiaux et collectifs, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse...).



Compte-tenu de ce qui précède, je vous demande donc, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** le Maire ou son représentant délégué à signer la convention d'aide financière obtenue dans le cadre du Plan de Relance et à signer les documents afférents ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant délégué, à solliciter le cas échéant d'autres partenaires financiers notamment l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, et à signer tous documents afférents ;
- **AUTORISER** le Maire ou son représentant délégué à faire recette des sommes ainsi obtenues ;
- **PRENDRE NOTE** du projet de création d'un groupe de travail partenarial pour la définition du projet de rénovation et d'évolution du site et le suivi de sa mise en œuvre.

DL.2021-787 - DÉVELOPPEMENT DURABLE - PROJET DE RÉHABILITATION DU SITE DES JARDINS FAMILIAUX DE LA PETITE THUMINE, AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION FINANCIÈRE ET CRÉATION D'UN GROUPE DE TRAVAIL PARTENARIAL-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

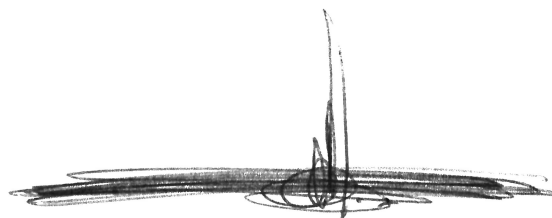
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/10/2021
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTÉE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00